

Thème : « La coopération entre l'Union européenne et les pays ACP »

L'Assemblée régionale Europe de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Delémont le 6 et 7 novembre 2003,

Considérant le bilan de la coopération entre l'Union européenne et le groupe des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), régie successivement par les Conventions de Yaoundé, puis de Lomé;

Prenant acte des nouvelles orientations vers un véritable partenariat contenues dans l'accord de Cotonou, entré en vigueur en avril 2003;

Considérant également les conséquences de l'échec de la Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Cancun en septembre 2003;

Estime que l'échec de la Conférence de Cancun justifie plus que jamais l'engagement de l'Union européenne, bientôt élargie à 25 membres, auprès du Groupe des pays ACP;

Se réjouit à cet égard des avancées contenues dans l'Accord de Cotonou, et notamment de ses dispositions relatives à la dimension politique du partenariat et à l'amélioration de l'efficacité de l'aide financière;

Souligne la nécessité de mettre en place rapidement les modalités pratiques du dialogue politique prévu par l'Accord, en y associant étroitement la dimension parlementaire, notamment par le biais de l'Assemblée paritaire UE/ACP;

Soutient le processus d'intégration régionale des pays ACP encouragé par l'Accord, afin d'améliorer l'insertion de ces pays dans l'économie mondiale, de façon équitable et en vue de favoriser le développement durable en contribuant à éradiquer la pauvreté de ces pays;

Souhaite que le nouvel organisme Europeaid soit doté dans les plus brefs délais des moyens lui permettant d'assurer une gestion efficace et transparente de l'aide de l'Union européenne;

Recommande à l'Union européenne de poursuivre et de renforcer son rôle de médiateur au sein des organisations multilatérales, afin d'obtenir pour les pays en développement une réduction de la dette ainsi que des conditions leur permettant de s'insérer dans l'économie mondiale;

Souhaite que la coopération interparlementaire, dans le cadre de l'APF, participe plus activement d'une part au renforcement des capacités d'expertise des pays ACP dans les négociations commerciales internationales et d'autre part à la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou;

L'Assemblée régionale Europe de l'APF demande à toutes ses sections, chacune dans son Parlement, d'être vigilantes sur les modalités d'application de l'Accord dans ses orientations politiques, économiques, financières et sociales.